

## **Au cœur des relations homme-femme : dynamique sociale ou culture polygamique à Kinshasa ?**

**par Musenge Mwanza Gauthier**

### **Résumé :**

Certains chercheurs avaient prédit la disparition de la polygamie dans les villes africaines, cette forme de mariage s'est avérée résistante face aux changements sociaux. Cet article retrace les forces sociales qui sous-tendent la résilience de la polygamie moderne à Kinshasa où les femmes se trouvent dans un mariage polygame. Le mariage polygamique détermine un mode particulier de rapports sociaux entre les sexes, à l'intérieur duquel s'exercent des techniques et tactiques masculines spécifiques. Celles-ci jouent sur la menace, l'usage du secret, et l'entretien des conditions de la compétition entre les « rivales » réelles ou potentielles. Le « chantage à la polygamie » est une manière de dire à la femme qu'elle est remplaçable. C'est la dénégation de la valeur de la femme en tant que personne, dans l'activité de reproduction où s'engage le ménage, qui sous-tend la menace faite par le mari de prendre une autre épouse. Sur la base des données issues de recherches ethnographiques et d'enquêtes démographiques dans la ville de Kinshasa, cette étude met en avant trois catégories analytiques : la culture, la religion musulmane et la démographie. Elle conclut que la polygamie restera une composante du système matrimonial à Kinshasa malgré les bouleversements liés à l'urbanisation et à la mondialisation.

*Mots-clés* : Mariage ; Genre ; Polygamie ; Démographie ; Culture.

## **Introduction**

Le mariage monogamique reste la seule union permise par la loi congolaise. Mais, il est sérieusement mis à mal par des pratiques qui poussent à des cohabitations intergénérationnelles. Il y a des rapports sentimentaux clandestins qui s'opèrent actuellement, une culture d'apparence : on fait comme si on était célibataire alors qu'on vit une union hors mariage, totalement en cachette, une forme d'union libre. Il y a un nombre important de jeunes filles en attente sur le marché matrimonial. Une jeune femme qui veut se marier à tout prix, mais ne trouvant pas de prétendant qui a les moyens de trouver la dot et l'entretenir, va plutôt se tourner vers un homme déjà marié qui a les moyens de subvenir à ses besoins.

« Le congolais serait-il viscéralement polygame ? Serait-il condamné à l'être comme le prophétisent certaines femmes prises de désespoir ? » Ces questions restent d'actualité en République Démocratique du Congo. A partir de ces questions, nous proposons quelques pistes de réflexion afin de comprendre l'avenir de la polygamie dans les sociétés congolaises.

Comme Marcoux (1997, p. 193) l'a observé, « l'une des structures matrimoniales dont on a annoncé le plus souvent la mort imminente est la polygamie. » Pourtant la polygamie<sup>1</sup> est une institution qui reste profondément ancrée dans la vie africaine actuelle. Si autrefois la majorité des scientifiques occidentaux anticipaient la disparition de cette forme nuptiale ancienne, force est

---

<sup>1</sup>La description complète et précise de la nuptialité dans une société polygame est chose rare. Si les données concernant les régimes de mariage polygame sont peu nombreuses et souvent peu fiables, les mesures utilisées pour les décrire sont aussi souvent très rudimentaires'' (G. Pison, 1982)

de constater que la polygamie a fait preuve d'une résilience étonnante face aux défis de la modernité.

En République Démocratique du Congo, la polygamie<sup>2</sup> constitue toujours un « régime matrimonial normal ». Elle a résisté aux efforts des missionnaires et colonisateurs européens, aux pressions des certains prêtres et pasteurs, et plus récemment aux lois de l'Etat congolais, certaines députées visaient à la supprimer. Malgré les changements sociaux énormes qui ont accompagné l'urbanisation, et malgré la pression économique imposée par la vie chère, le mariage polygame persiste, quelquefois en forme déguisée (appelées « bureaux » en République Démocratique du Congo). Même chez les citadins (hommes aussi bien que femmes), ni le niveau grandissant de scolarisation, ni le report progressif du mariage n'a profondément bouleversé cette pratique (Marcoux, 1997 ; Tabutin et Schoumaker, 2020). Les taux les plus élevés de mariage polygame<sup>3</sup> se trouvent surtout aux pays du Sahel. Au Mali, selon l'enquête démographique de 2019, à peu près une épouse sur trois partage son mari avec une ou deux ou trois coépouses ; à Bamako, la capitale malienne, le taux de mariage polygame se situe vers une épouse sur quatre, et un époux sur dix (EDS 2019).

L'objet de cet article est d'analyser les fondements sociaux de la polygamie<sup>4</sup> dans la société kinoise du 21<sup>ème</sup> siècle afin de mieux comprendre l'avenir de cette institution. Plus précisément nous

---

<sup>2</sup>D'après une synthèse statistique faite par Van de Wall (1971) à la fin des années soixante, le taux de polygamie oscillait pour le Zaïre (République Démocratique du Congo) autour de 17 %. Une mesure du phénomène différenciée selon les ethnies, le milieu de résidence (rural/urbain) et les catégories socio-professionnelles révélerait une disparité plus grande encore du taux de polygamie.

<sup>3</sup>Les mesures exposées dans les manuels d'analyse démographique traitant de la polygamie sont les suivantes (Tabutin, 2020 ; Vallin, 1977; F. Gubry, 1984) : - en terme d'incidence : le taux de polygamie, défini comme la proportion d'hommes polygames parmi l'ensemble des hommes mariés; - en terme d'intensité : le nombre moyen d'épouses par homme polygame et le nombre moyen d'épouses par homme marié, qui résulte d'une combinaison des deux indices précédents.

<sup>4</sup>Dans cette étude, la polygamie n'est perçue, analysée qu'au niveau des hommes.

examinons la polygynie, la forme du mariage polygame dans laquelle un homme a plusieurs femmes. Nous prenons Kinshasa, ville où nous menons des études depuis 2023, comme le point focal de notre analyse. Les données sont tirées de nos recherches sur le terrain à Kinshasa, y compris des entretiens menés auprès de certaines personnes mariées et avec plusieurs personnes clés (pasteurs, juges, administrateurs municipaux) sur le sujet du mariage.<sup>5</sup>

A la différence de certains chercheurs occidentaux qui ont étudié la polygamie en Afrique ou ailleurs, dans la conduite de notre analyse ici, nous prenons cette institution nuptiale comme un fait social plutôt qu'un problème moral. Notre tâche est d'expliquer la durabilité et la résilience de la polygamie à Kinshasa, non pas de porter un jugement sur l'institution elle-même. Reconnaisant que le mariage polygame suscite souvent des débats au sein de la société congolaise comme à l'étranger, nous considérons néanmoins la polygamie simplement comme un type de mariage parmi d'autres. En cernant les facteurs qui ont soutenu cette institution jusqu'aujourd'hui, nous prenons trois catégories analytiques comme nos objets principaux d'investigation : la culture (y compris la religion musulmane), la démographie, et la loi moderne ou postcoloniale.

## **1. Théorie explicative des relations homme-femme à Kinshasa**

L'institution polygamique est un des lieux privilégiés de socialisation de la sexualité féminine où se fondent les rapports sociaux entre les sexes et les mécanismes de leur reproduction. En cernant les conditions d'existence de normes du mariage

---

<sup>5</sup>Pour minimiser le biais lié à l'identité du chercheur, pendant l'étape des entretiens avec les kinois mariés, j'ai engagé cinq femmes, qui se sont entretenues avec cinquante femmes, et cinq hommes, qui se sont entretenus avec cinquante-huit hommes. Je les remercie pour leurs précieuses contributions. Pour ma part je me suis entretenu avec dix-sept de personnages clés sur le mariage.

polygamique au niveau idéologique, des systèmes de valeurs et des représentations (notamment des représentations de la personne) développés par les sociétés, nous trouvons des règles de fonctionnement de la subordination des femmes au rôle qui leur est affecté dans le contexte de la polygamie.

Selon la théorie de la sélection sexuelle de Darwin (1859, 1871), la polygamie assure une fonction de sélection et de préservation de l'espèce. Seuls les hommes forts et vigoureux sont des polygames parce que les femmes voient en eux des mâles protecteurs avec qui elles sont sûres d'avoir une progéniture forte et en bonne santé.

Une autre fonction de la polygamie serait de permettre au plus grand nombre de femmes de se marier parce que celles-ci seraient numériquement supérieures aux hommes<sup>6</sup>. Elle témoigne aussi de l'aisance sociale et du pouvoir phallocratique de l'homme. Chez les Luba du Kasai par exemple, on dit : « un monogame est borne », tandis que les Beti du Cameroun disent : « prendre une femme est preuve de sa misérable condition sociale. Avoir plusieurs femmes est donc signe de réussite sociale, de prestige, de richesse (...) la polygamie sert à garantir ou prouver l'importance de l'homme au sein du groupe social »<sup>7</sup>.

De nos jours, le sens commun attribue toujours à un homme polygame un certain pouvoir machiste. La polygamie serait-elle alors

---

<sup>6</sup> « Au 1er janvier 2011, 63 136 180 personnes vivent en France métropolitaine, dont 51,5 % de femmes » Source :

[http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/03/Chiffres\\_cles-egalite-2011.pdf](http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/03/Chiffres_cles-egalite-2011.pdf)  
Consulté le 11/06/2024.

<sup>7</sup><http://www.culturevive.com/betifang/polygamie.htm> Consulté le 23/02/2024

une expression phallique<sup>8</sup> véritable ou alors l'expression d'une réalité psychique autre ?

En effet, il existe une réalité consciente objectivement observable et reconnue comme telle et une réalité inconsciente généralement inconnue et ignorée. Mais seulement,

Les données de la conscience sont extrêmement lacunaires ; aussi bien chez l'homme sain que chez le malade, il se produit fréquemment des actes psychiques qui, pour être expliqués, présupposent d'autres actes qui, eux, ne bénéficient pas du témoignage de la conscience. (Freud, 1940, p. 66)

Le fonctionnement psychique alterne ainsi entre phénomènes conscients et inconscients. Selon Freud, ce fonctionnement a pour moteur l'inconscient ; il constitue

Le fond de toute vie psychique. L'inconscient est pareil à un grand cercle qui enfermerait le conscient comme un cercle plus petit. L'inconscient est le psychisme lui-même et son essentielle réalité. Sa nature intime nous est aussi inconnue que la réalité du monde extérieure et la conscience nous renseigne sur lui d'une manière aussi incomplète que nos organes de sens sur le monde extérieur. (Freud, 1900, p. 520)

Ainsi, les fonctions de la polygamie ci-dessus présentées sont une réalité consciente qui ne laisse pas entrevoir le sens caché, la

---

<sup>8</sup>“Le phallus est une idée vénérée dans diverse religions comme symbole de la puissance de la nature. D'où la remarque de Jung (...) que le pénis n'est qu'un symbole phallique” (Rycroft, 1972, p. 178). Ainsi celui qui a un pénis est détenteur d'un pouvoir. Une expression phallique est donc l'expression de la puissance masculine.

vérité inconsciente de celle-ci. Ceci constitue la base théorique à la compréhension de la polygamie et de l'infidélité masculine.

La polygamie est un fait institutionnel et normal. La société avait compris que pour le bien-être social de ses membres, il est nécessaire qu'un homme ait plus d'une femme, ceci pour éviter de se sentir en situation de détresse psychique. D'ailleurs, certaines raisons qui poussent l'homme à prendre une deuxième femme sont le reflet de cette situation d'abandon. On peut citer comme raison l'infidélité de la femme, la négligence du mari et le fait que celle-ci ne fasse pas d'enfant. Dans les deux premières situations, l'homme vit une angoisse d'abandon et dans la deuxième une angoisse d'anéantissement synonyme d'abandon de la part de la femme qui ne veut pas faire de lui un « homme ».

La caractéristique sociale de la polygamie est un élément très important qui confirme sa fonction protectrice. Le sujet tel qu'il se développe dans une configuration congolaise typique « ne peut se maintenir et atteindre sa plénitude que par la médiation du groupe » (Thomas, 1982, p. 81), c'est-à-dire que le sujet a besoin du groupe pour s'épanouir. La polygamie offre ainsi un espace sécuritaire, aussi bien pour le sujet féminin que masculin. A la base, elle serait alors une tactique d'entraide et de survie. C'est un mécanisme social qui assure le bien-être des hommes.

Dans le monde moderne actuel, la polygamie est de plus en plus prégnante. La monogamie valorisée surtout par les églises et plus acceptée par plus de personnes a pour conséquence l'infidélité masculine au sein du couple. Selon le sociologue Américain Anderson, « l'infidélité des hommes est inévitable et a surtout pour but de mieux gérer la relation officielle et son impact émotionnel »<sup>9</sup>. Il considère l'infidélité masculine comme une forme de gourmandise.

---

<sup>9</sup>[http://www.gentside.com/insolite/un-sociologue-americain-justifie-l-039-infidelite-des-hommes\\_art33261.html](http://www.gentside.com/insolite/un-sociologue-americain-justifie-l-039-infidelite-des-hommes_art33261.html), consulté le 24/02/2024

Un homme peut tromper sa femme si consciemment ou non, il ne trouve pas ou plus en elle tout ce dont il a besoin (plaisir). Les hommes infidèles sont continuellement à la recherche de la satisfaction.

La polygamie offre à l'homme un espace où il lui est possible d'atteindre cette satisfaction tout en le préservant d'un départ brusque de l'objet de sa satisfaction. Privé de polygamie, l'homme se sentirait impuissant face à cette angoisse menaçante ; l'infidélité apparaît alors comme une porte de secours. Le fait de tromper sa femme ne signifie pas pour autant qu'il ne l'aime pas. « C'est le sentiment de solitude, (...), qui est la principale cause des relations extraconjugales »<sup>10</sup>. Dans ce sens, les hommes infidèles sont comparables à des obsessionnels compulsifs.

Cette idéologie de la féminité comme pure réceptivité trouve à s'appliquer en maints domaines. Ainsi l'éducation d'une fillette est-elle très précocement orientée vers l'acquisition des qualités et compétences socialement requises d'une bonne épouse : docilité, affabilité, continence verbale, capacités domestiques et application au travail. Le consentement d'une jeune fille à son mariage n'est nullement requis par la coutume. « Voilà, c'est aujourd'hui que tu es mariée », tels sont les termes couramment utilisés pour l'en avertir. Toute revendication féminine à l'exclusivité maritale est, a fortiori, socialement irrecevable.

La polygamie serait aussi un moyen : de pallier la frustration sexuelle dans laquelle se trouve un homme pendant que sa femme allaite, et d'autre part de résoudre le problème posé par la stérilité provisoire de cette épouse

---

<sup>10</sup><http://www.plaisirssante.ca/sante/rerelations/8-facons-de-prevenir-l-infidelite#4iAs1YBPVW7ojD3w.97> Consulté le 29 avril 2024

## 2. Des hommes viscéralement polygames

Quand nous disons que la polygamie est profondément ancrée dans la vie d'une population, ou qu'elle constitue un élément central de sa culture, qu'est-ce que cela signifie ? D'abord, nous faisons référence aux normes sociales qui sont fortement influencées par cette pratique nuptiale. Dans une société comme la République Démocratique du Congo où la polygamie est très répandue, ces normes régissent la pratique générale dans le domaine conjugal. S'il est vrai que, dans les sociétés congolaises, tous les foyers ne sont pas polygamiques, aucun n'est pour autant à l'abri de ce qu'on pourrait appeler « la culture de polygamie ». « Les parents ou les grands-parents du monogame d'aujourd'hui ont souvent été des polygames. Les relations induites alors sont devenues, d'une certaine façon, un héritage, de sorte que même le foyer monogame est affecté par l'esprit de polygamie », affirma Moussa Konaté (2010, p. 157).

En adoptant une vision holistique, il faut admettre que le mariage, en tant que pratique sociale, est le produit non seulement des décisions et des préférences au niveau individuel, mais d'un complexe de normes, pratiques culturelles, institutions formelles et informelles, et rapports de pouvoir qui influencent la forme et le vécu des mariages dans une société. Nous appelons ce complexe le système nuptial. Les phénomènes démographiques, y compris le taux de naissance, l'accroissement de la population, l'âge médian à la première union, et la distribution des âges et des sexes au sein de la population, comptent pour beaucoup dans ce système. Le « marché matrimonial » (la demande et l'offre des conjoints perspectifs), les règles et les normes concernant la sélection du conjoint, les rôles dans le mariage, et les relations entre beaux-parents figurent aussi . . . sans oublier les structures de parenté qui déterminent qui peut se marier avec qui, où peuvent-ils habiter, et comment les biens familiaux se transmettent à travers les générations.

Dans son analyse des systèmes nuptiaux en Afrique de l'Ouest, Thérèse Locoh (1988, p. 460) souligne que la polygamie y garde une place primaire :

Rendue souhaitable par diverses contraintes de l'environnement, notamment le niveau très élevé de la mortalité et la nécessité de grandes unités domestiques associant reproduction et production, la polygamie, bien qu'elle soit loin d'être généralisée, demeure la « perspective » de toute union. Même non réalisée, elle reste présente dans l'esprit des partenaires, et donne une marque très particulière aux relations conjugales et plus généralement aux relations d'alliance. Celles-ci sont toujours vécues et interprétées en fonction de l'option possible pour la polygamie. La séparation poussée des biens en est une expression, même dans les « couples modernes ».

En quelque sorte, cette perspective ressemble à « la culture de polygamie » évoqué ci-haut.

En ce qui concerne le système nuptial à Kinshasa, on peut dire que le mariage polygame demeure un élément principal qui façonne l'expérience conjugale, y compris pour ceux qui restent dans des mariages monogames. Comment expliquer la stabilité remarquable de la polygamie dans ce système, malgré les chocs économiques et les transformations ? Pour tenter de répondre à cette question, nous nous tournons d'abord vers la culture, et plus précisément vers la religion.

### **3. Islam et polygamie**

La religion est un composant incontournable de la culture. A Kinshasa, l'islam attire aussi la population. La polygamie n'est point une innovation islamique, ayant été déjà présente dans la vie de nos arrières parents. Les écritures limitent l'homme musulman à quatre femmes, à condition qu'il puisse les traiter toutes d'une manière équitable. Pour un grand nombre d'hommes parmi nos enquêtés à

Kinshasa, le rapport entre la polygamie et l'islam est très simple, comme chez ce chômeur de 39 ans en mariage monogame :

La religion dit quoi ? Ecouter, allez-y à vos champs, c'est le prophète qui le dit, si vous avez des femmes. Si une femme ne vous satisfait pas, prenez la deuxième, si vous n'êtes pas satisfait prenez la troisième, si cela ne vous satisfait pas prenez la quatrième, mais où est le problème ? Très simple, je prends quatre femmes avec mes moyens.

Nous avons trouvé des réponses aussi fatalistes auprès des femmes quand nous leur avons demandé de parler des avantages de la polygamie. Par exemple, une épouse de 33 ans, vendeuse, en mariage polygame, nous dit ceci :

L'avantage que je peux évoquer de la polygamie se base sur la religion, car la polygamie est autorisée par la religion musulmane. Au-delà de cette autorisation spirituelle, je ne vois que des inconvénients concernant la polygamie. Je ne souhaite pas de voir mon enfant dans un mariage polygame, compte tenu de tout ce que je vis comme souffrance dans mon foyer à cause de la polygamie. Cependant la région oblige la femme à accepter la polygamie, donc je ne peux que l'accepter pour mon enfant.

Si certains répondants perçoivent souvent un lien inévitable entre islam et polygamie, un regard comparatif à travers d'autres enquêtés risque de compliquer cette perception. Pour d'autres répondants, la proportion de musulmanes dans la population se juxtapose avec la proportion des épouses dans des unions polygames. On ne peut discerner aucune corrélation entre ces deux variables : la ville de Kinshasa avec assez peu de musulmanes, a des taux de polygamie très élevés, alors que des populations entièrement

musulmanes ont des taux de polygamie très bas. Il faut ajouter que la polygamie se pratique aussi chez les chrétiens et chez les adeptes des religions traditionnelles kinoises.

Par le biais de leur analyse des données démographiques, Youssef Courbage et Emmanuel Todd concluent que « la polygamie africaine de masse ne doit rien à l'Islam » (2007, p. 60).

Après tout, l'islam fournit une légitimation importante ainsi qu'un code règlementaire au mariage polygame. Néanmoins, étant donné le contraste entre les taux de kinois musulmans et chrétiens polygames, on ne peut pas conclure que la doctrine religieuse constitue un facteur primaire dans la durabilité de la polygamie à Kinshasa. Nous constatons que le mariage polygame a des liens plus directs avec la société congolaise.

#### **4. Est-elle un fondement culturel ?**

L'union polygame serait-elle plutôt enracinée dans le sol fertile de la culture locale, qui garde toujours une influence sur la vie quotidienne ? Nous savons que le mariage polygame a joué un rôle central dans la fondation de l'Empire Cuba, du Royaume Congo, de l'Empire Lunda, etc. Notamment dans l'Empire Cuba de l'époque, l'empereur constitue une force motivante pour le protagoniste principal : le prince, futur empereur, a grandi dans une famille polygame marquée par la compétition entre les épouses de son père. Lors de son passage au trône, le chef a facilement quinze femmes.

On peut en conclure que la polygamie s'associe aux grands hommes politiques dans l'histoire des empires et royaumes qui forment l'actuelle République Démocratique du Congo. Jusqu'aujourd'hui, le proverbe « luba » (*l'homme d'une seule femme est borne*) montre le statut élevé d'un homme polygame dans la société congolaise. La culture ne se limite pas, pourtant, au folklore et

aux proverbes. En surveillant la place de la polygamie dans la culture congolaise, on doit également considérer les hiérarchies sociales, surtout celles qui sont basées sur le genre.

A travers ce marchandage avec le patriarcat, les femmes acceptent de diminuer leur autonomie sociale et économique en échange de la protection et le couvert social de leurs époux. Dans les sociétés où la polygamie est fréquente, ce marchandage nécessite aussi souvent qu'une femme supprime ses objections et inquiétudes quand son mari introduit une autre épouse dans leur foyer.

En République Démocratique du Congo, la vie de polygamie peut se traduire comme « subir une épreuve », « patienter », ou « supporter sans se plaindre ». Ceci marque une valeur culturelle et religieuse essentielle pour les hommes et les femmes, cette valeur est plus accentuée chez les femmes, surtout en ce qui concerne le mariage.

L'épouse idéale doit accueillir sa coépouse avec un sourire. Pourtant, lors de nos entretiens, beaucoup de femmes nous ont dit qu'aucune femme ne veut partager son mari avec une autre épouse. Mais dans la société, en subissant ces épreuves sans donner le moindre signal de son malheur, une femme accroît son statut et accumule les bénédictions pour ses enfants (Brett-Smith 2014 ; Tounkara 2015).

Une autre composante du marchandage avec le patriarcat est que pour le bien être de sa progéniture, la femme tolère patiemment les malheurs, surtout dans le domaine conjugal (y compris les égarements de son mari, ou l'arrivée d'une nouvelle épouse). Comme Schulz affirme : « seulement l'endurance met une femme dans une position où elle peut demander un soutien lors de situations difficiles » (Schulz, 2012, p. 55). L'homme, pour sa part, joue un autre rôle au sein du mariage, influencé par les normes locales. Au lieu de patienter et de s'abstenir, un mari peut jouir de privilège

sexuel masculin, c'est-à-dire l'autorité de dicter les termes sexuels de son mariage et son droit supposé d'avoir plusieurs partenaires sexuels.

Les hommes mariés peuvent fréquenter autant de femmes qu'ils veulent, et même draguer les jeunes filles, abusant de leurs positions de pouvoir, sans que les gens s'en offusquent. Si un homme marié est pris en train de tromper sa femme, il répliquera qu'il a droit à quatre épouses et qu'il prépare le terrain pour prendre une seconde épouse. Ces normes amènent les femmes à se réconcilier avec le mariage polygame, même quand elles perçoivent la polygamie comme un affront.

Bien que son mari soit bigame, sa première femme s'est montrée très critique envers la *pratique* de la polygamie, sans pour autant condamner la polygamie en tant qu'institution en ces termes :

On est là-dedans et on ne peut pas changer le destin. Les hommes polygames ne peuvent jamais être honnêtes. Selon les choses que j'ai retenues, par rapport au mariage que j'ai fait, par rapport au régime polygame que j'ai accepté, j'ai vu que les gens qui se plaignaient de ça, ils avaient raison. J'ai vécu la même chose, je sais qu'un homme n'est jamais honnête avec un foyer polygame. C'est pour ça que je dis que je ne suis pas d'accord avec ça, mais c'est devenu mon destin, je ne peux pas le changer. Mais je ne crois pas qu'un homme polygame peut être honnête. Sur cent, quand même, on n'a qu'un, et ça c'est trop peu, un pour cent, c'est peu. Au moins avoir trente pour cent, vingt-cinq pour cent, d'accord, c'est acceptable. Mais un pour cent, là, c'est grave.

A travers ces échanges avec les kinoises, nous avons compris que les normes sociales encouragent plusieurs femmes à réprimer

leurs doutes et leurs plaintes vis à vis du mariage polygame. Elles le perçoivent comme une fatalité, un aspect de leur destin. Elles se réconcilient avec la polygamie moins à cause de leurs propres attraits, et plus parce qu'elles considèrent qu'elles n'ont ni suffisamment de choix dans le marché matrimonial avant de se marier, ni suffisamment de pouvoir de négociation auprès de leurs maris (et leurs belles-familles) après le mariage (Whitehouse, 2023).

Au lieu de conclure que la persistance de la polygamie à K est un produit automatique d'un script culturel ou d'une valeur religieuse inflexible, on pourrait dire qu'elle provient des structures générées de pouvoir et d'opportunité. Les normes sociales et les rôles de genre encouragent les hommes à poursuivre les femmes. Ces mêmes normes et rôles encouragent les femmes à rester fidèles et à tolérer l'activité sexuelle de leurs maris, qu'elle soit hors du mariage ou avec des coépouses. Les kinoises vivent souvent le mariage, qu'il soit monogame ou polygame, comme profondément injuste, elles le tolèrent dans le but d'accroître leur statut social ainsi que les perspectives de leurs enfants.

La culture, y compris les légendes, les règles et les structures sociales, les rôles et les normes de genre, reste alors un élément important du système nuptial qui est à la base de la polygamie. Mais on ne saurait expliquer cette forme nuptiale uniquement par la culture.

## **5. La démographie et le mythe de surnombre de femmes**

Par la démographie, nous entendons la distribution des âges et des sexes et le taux de fécondité au sein de la population. Ces phénomènes, et surtout le sex-ratio, ont un effet déterminant sur le mariage car ils façonnent l'offre des partenaires potentiels sur le marché matrimonial.

La population de Kinshasa en 2024 est estimée à 17 032 322 habitants. En 1950, la population de Kinshasa était de 201 905 habitants. Kinshasa a augmenté de 716 788 habitants au cours de la dernière année, ce qui représente une variation annuelle de 4,39 %. Ces estimations et projections démographiques proviennent de la dernière révision des perspectives mondiales d'urbanisation de l'ONU. Ces estimations représentent l'agglomération urbaine de Kinshasa, qui comprend généralement la population de Kinshasa en plus des zones suburbaines adjacentes.<sup>11</sup>

Selon certaines caractéristiques sociodémographiques, la population kinoise de 2023-2024 âgées de 15 à 49 ans représente 16,1 % (pourcentage pondéré) sur un effectif pondéré de 4.431 femmes et non pondéré de 1.544 femmes contre 14,8 % (pourcentage pondéré) d'hommes sur un effectif pondéré de 1676 hommes et non pondéré de 520 hommes.(EDS-RDC III, 2024, p. 10)

On peut dire alors que les deux populations kinoises sont plus ou moins équilibrées entre hommes et femmes ; il n'y a pas d'écart important entre les deux sexes dans la capitale. Et pourtant nous avons souvent rencontré à Kinshasa ce que nous avons appelé ailleurs « le mythe de la surpopulation féminine » (Whitehouse 2018, 304). Il s'agit de cette croyance qu'il existe plus de femmes que d'hommes dans une société pourtant caractérisée par un équilibre entre les femmes et les hommes. Dans un échantillon de 108 kinoises et kinois, distribués entre douze quartiers, nous avons trouvé que 86 pour cent des hommes et 88 pour cent des femmes croyaient à une surpopulation féminine kinoise.

Leurs estimations de cette surpopulation rangeaient de 60 à 80 pour cent de la population.

---

<sup>11</sup>Source : <https://worldpopulationreview.com/cities/dr-congo/kinshasa> Consultation du 27 août 2024

Vraiment, c'est même inquiétant les statistiques, tout et tout, c'est inquiétant, voilà », dit un mari dans notre échantillon : « A partir des dernières statistiques, quand on dit qu'il faut partager les femmes entre les hommes, quand on nous dit qu'un homme congolais doit prendre trois femmes et demie, moi ça me fait peur. Oui, c'est ce qu'ils ont dit, c'est compliqué, hein ! Même les enquêtes au niveau des hôpitaux, peut-être s'ils sortent les statistiques c'est inquiétant, peut-être s'il y a quatre il y a un garçon, il y a cinq filles un garçon, c'est comme ça !

Comme nous l'avons vu, les statistiques concernant le sex-ratio n'y sont pour rien, mais le mythe persiste néanmoins. Il ne se limite ni à Kinshasa, ni en République Démocratique du Congo. Même s'il n'est pas bien connu par les scientifiques, il a été souvent observé en Afrique.

Du Sénégal des années 1950, le sociologue Luc Thoré (1964, p. 820) a écrit :

La disproportion du nombre des femmes par rapport à celui des hommes n'est, ainsi que nous l'avons dit, qu'une vue de l'esprit. Or ce sont des « intellectuels » de préférence aux illettrés qui ont recours à ce stéréotype pour défendre l'institution polygamique et qui échafaudent sur ces prémisses toute une séquence de raisonnements moralisateurs : si la polygamie est interdite, étant donné que les femmes sont deux ou trois fois plus nombreuses que les hommes, beaucoup d'entre elles ne pourront se marier ; si elles « traînent » comme célibataires, le désir de la maternité et l'instinct sexuel porteront inéluctablement à des situations que la famille et la morale éprouvent. Pour éviter la débauche généralisée, il n'existe qu'un moyen, institué par la

tradition : la polygamie. Malheureusement les prémisses sont fausses et le contraste entre la rigueur formelle de ces démonstrations et le caractère imaginaire de leur point de départ est suspect. Cet argument a en effet toutes les apparences d'une « justification après coup ».

Le démographe Jacques Vallin (1999, p. 36) a raconté un échange avec un médecin togolais qui jurait que la polygamie était nécessaire chez lui car on y « comptait sept femmes pour un homme ». Les ethnologues ont observé des perceptions locales semblables (même si moins extrêmes) des sex-ratios dans toute la sous-région : au Bénin (Falen, 2011), en Gambie (Wittrup, 1990), en Guinée-Bissau (Temudo, 2019), au Sénégal (Fainzang & Journet, 1988), et au Sierra Leone (Dorjahn, 1959). Des chercheurs maliens qui écrivent sur le mariage et la polygamie (Diallo & Diarra, 2009 ; Dissa, 2016) semblent avoir pris pour acquis un excédent important de femmes dans leur pays.

Le mythe de la surpopulation féminine ne se limite ni en Afrique, ni au monde musulman. Il existe depuis longtemps, surtout là où la polygamie est courante. Dans les années 1870, en visite chez les Mormons (parmi lesquels la polygamie était fortement encouragée pour tout homme croyant à l'époque), le journaliste français Paul Toutain a pu écrire que dans cette population « naît plus de femmes que d'hommes. C'est, du reste, un fait commun à tous les pays polygames et qu'on m'avait déjà fait remarquer en Turquie, par exemple. Il y a là une loi physiologique qui se manifeste partout où l'homme est épuisé par l'abus du plaisir » (cité par Pison, 1988, p. 250).

Certes on a vu des populations dans le passé avec des sex-ratios déséquilibrés, souvent à cause de la mortalité masculine pendant les guerres. La polygamie a été plus fréquente chez ces populations (Ember, 1974 ; White & Burton 1988). Mais la plupart de temps, la polygamie se pratique dans des sociétés comme Kinshasa

dont la composante masculine est à peu près de la même taille que la composante féminine. Ces données contredisent la perception générale d'une surpopulation féminine importante dans cette ville. Mais ce qui nous intéresse dans ce mythe n'est pas sa fausseté mais la construction de réalités sociales qu'il génère. Le mythe de la surpopulation féminine persiste à Kinshasa et ailleurs parce qu'il fait partie d'un appareil d'interprétation par lequel les gens donnent un sens aux pratiques de mariage, rapports de genre, et dynamiques de pouvoir. Comme tout mythe, celui-ci détermine les perspectives et expériences. Plus précisément, il structure la perception du marché matrimonial, la décision sur quand et avec qui se marier, et le rapport avec des époux ou épouses réels ou potentiels.

Pour mieux comprendre la durabilité du mythe de la surpopulation féminine, quelques constats sur la structure d'âge de la population sont nécessaires. La population de Kinshasa est très jeune. Une femme, donnant en moyenne naissance à 4,2 enfants (RDC-INS et al., 2024), la croissance démographique naturelle fait que chaque tranche d'âge est supérieure en nombre à celle qui l'a précédée.

Considérons cet extrait d'une discussion que nous avons organisée en mars 2024 avec un groupe d'hommes polygames dans le quartier de la commune de Ngaba.

- Moi : y a-t-il autant d'hommes que de femmes à Kinshasa ?
- 1<sup>er</sup> participant : statistiquement oui.
- 2<sup>ème</sup> participant : c'est un peu difficile à dire, mais une statistique est sortie récemment que parmi les hommes et les femmes qui avaient atteint l'âge du mariage, chaque homme pouvait se marier à deux femmes.
- 3<sup>ème</sup> participant : ce qui veut dire qu'il y a plus de femmes.
- Moi : ça c'est pour tout la République Démocratique du Congo, ou Kinshasa seulement ?

- 2<sup>ème</sup> participant : la République Démocratique du Congo en général, le pays.
- 3<sup>ème</sup> participant : pas uniquement la République Démocratique du Congo mais partout. Il y a plus de femmes que d'hommes. S'il y avait une femme pour chaque homme, comment la part des femmes ne pourrait-elle pas vivre en couple ?
- Moi : dans le monde entier ?
- 3<sup>ème</sup> participant : dans le monde entier, il y a plus de femmes que d'hommes. Pas seulement quelque part, mais partout. C'est pour ça qu'on peut se marier jusqu'à quatre femmes, si on a les moyens. Si on en a ! Sinon, il n'y a aucune obligation.

Les derniers mots ici suggèrent que s'il n'y a pas d'obligation de se marier avec plusieurs femmes pour ceux qui n'ont pas les moyens, ceux qui en ont y sont obligés. Pour certains hommes âgés, ici à Kinshasa, prendre plusieurs femmes est un devoir qui rend possible le mariage (lui-même un devoir religieux important pour les musulmans) pour les femmes exclues du marché matrimonial. En aidant ces femmes à remplir leurs obligations nuptiales et devenir ainsi des membres de la société à part entière, les hommes polygames rendraient un service à la communauté : au lieu de monopoliser les femmes, comme certains esprits critiques l'ont accusé, ces hommes se considèrent comme permettant l'extension du mariage à chaque femme éligible. Dans cette perspective, le mariage polygame (pratique considérée par nos traditions comme simplement licite dans des circonstances bien précises) se transforme en pratique généralement recommandée, voire obligatoire, pour tout homme aisé.

Les kinois et kinoises craignent aussi qu'une masse de femmes célibataires déstabilisent les mœurs sociales et la sécurité de leurs foyers. De leur point de vue, la ville est déjà saturée de femmes qui, ayant échoué dans la recherche d'un mari ou étant devenues veuves ou divorcées, visent les hommes mariés. Sans la polygamie, a-

t-on souvent dit, cette « armée de réserve » des femmes célibataires secouerait les mariages anciennement stables. « Plus de femmes restées à la quai », nous affirme un fonctionnaire de la cinquantaine (« mettraient en péril même les hommes mariés »).

La perception générale de cette armée de réserve de femmes fait que même les kinoises qui n'aiment pas la polygamie se gardent souvent de s'y opposer de façon trop catégorique. « Les femmes sont trop nombreuses pour refuser une union avec des polygames », nous dit une ménagère. Une autre nous dit que « la polygame n'a pas d'avantage, mais les femmes n'ont pas le choix en République Démocratique du Congo. Nous sommes obligées de l'accepter, compte tenu du nombre important des femmes dans notre société ». Elle estime que la population est composée à plus de 60 pour cent de femmes.

Mais si le mythe de la surpopulation féminine n'est pas fondé (les sex-ratios kinois et kinoises restent équilibrés) la perception de cette armée de réserve féminine n'est pas infondée, au moins en ce qui concerne le marché matrimonial. Rappelons que l'accroissement naturel dans la ville de Kinshasa fait que chaque tranche d'âge est plus nombreuse que celle qui la précède. Ensuite, notons que parmi les couples kinois qui se marient pour la première fois, par la tradition, les hommes sont, en moyenne, plus âgés que leurs épouses. De ces deux faits sociaux provient un excédent de femmes.

En République Démocratique du Congo, près de la moitié des hommes sont des célibataires, une femme sur cinq vit dans une union libre (RDC-INS et al., 2024, p. 9). C'est-à-dire que 34,1 % (pourcentage pondéré) de femmes sont célibataires, ce qui donne un effectif de 9418 femmes (effectif pondéré). Par contre, on compte un effectif de 5.349 hommes (effectif pondéré) célibataires soit 47,2 % (pourcentage pondéré). Environ une adolescente de 15-19 ans sur cinq a déjà été enceinte (RDC-INS et al., 2024, p. 12)..

La ville de Kinshasa a un effectif de 4431 (effectif pondéré) de femmes célibataires soit 16,1 % (pourcentage pondéré) contre 1676 hommes célibataires (effectif pondéré) soit 14,5 % (pourcentage pondéré) (RDC-INS et al., 2024, p. 10). En outre, la ville de Kinshasa compte 7,4 % de filles de 15-19 ans qui ont déjà eu une naissance vivante, 2,4 % ayant déjà eu une grossesse improductive, 0,2 % de filles sont actuellement enceintes et 9,2 % de filles sont déjà enceintes, selon certaines caractéristiques sociodémographiques de 996 femmes présentes en 2023-2024 (RDC-INS et al., 2024, p. 13).

C'est le constat qu'on fait dans tout système nuptial marqué par un taux élevé de polygamie (Hertrich, 2006). Ce déséquilibre dans le marché matrimonial a l'effet de miner le pouvoir féminin de négociation. Une kinoise célibataire qui cherche un mari stable et monogame trouve que la donnée démographique du marché est truquée contre elle. Pour gagner un tel homme, elle devra faire la concurrence d'une armée de réserve de femmes célibataires. Le marché matrimonial dresse les femmes les unes contre les autres, intensifiant la concurrence, limitant leurs choix et alimentant davantage les perceptions d'un surplus naturel de femmes dans la population. Tout ceci favorise la continuité du système nuptial, y compris la polygamie.

## **Conclusion**

Cet article identifie deux piliers du mariage polygame dans la ville de Kinshasa. Tandis que la culture fournit des précédents et des justifications pour la pluri-nuptialité, les attitudes envers le mariage, la sexualité, et les femmes sont, à notre avis, plus importantes dans le maintien de la polygamie aujourd'hui. En ce qui concerne le pilier de la démographie, le mythe très répandu de la surpopulation féminine contribue à persuader certaines femmes à accepter des unions polygames qu'elles n'allaient pas autrement accepter. Beaucoup de femmes ressentent une grande pression sociale pour se marier (ou se

remarier), ce qui les amène souvent à épouser des hommes qu'elles partageront avec des coépouses. Mais on doit également noter que, grâce au mariage précoce des kinoises (par rapport aux kinois) et à la croissance naturelle de la population, plus de femmes que d'hommes se trouvent sur le marché matrimonial. Cette asymétrie, produite non pas par un excédent général de femmes dans la population mais par les normes genrées locales concernant le mariage, favorise aussi une polygamie durable dans la vie des congolais.

Tant que ces deux piliers (culturel et démographique) subsistent, la polygamie perdurera à Kinshasa. Pourtant on peut discerner des tendances contemporaines qui risquent de miner un ou deux de ces piliers. D'abord, les kinoises sont de plus en plus scolarisées, et elles travaillent de plus en plus hors de leurs foyers. Ensuite, partiellement en conséquence de leur scolarisation prolongée, les kinoises reportent petit à petit leur mariage.

Quant à la culture, les rôles des femmes dans la société kinoise sont en pleine mutation. Avec l'importance accrue de leur scolarisation et leur travail, il est possible non seulement qu'elles résistent à la pression sociale pour le mariage, mais qu'elles gagnent progressivement plus d'autonomie et de pouvoir sur le marché matrimonial, sur le marché de travail, et au foyer. Elles deviendraient alors moins susceptibles de partager leurs maris avec d'autres femmes (soit comme coépouses, soit comme maîtresses).

Avec ces changements prévisibles, on peut dire que le kinois n'est pas condamné à être polygame autant que dans le passé. En même temps on peut dire que la polygamie, même si son échelle diminue avec le temps, restera une composante importante des systèmes nuptiaux kinois. Lors des chocs de l'urbanisation de la mondialisation, elle a fait preuve d'une adaptabilité formidable. Notre conclusion est qu'elle aura une place durable dans la société kinoise.

## Bibliographie

- Aminata Coulibaly, D. (2015). La Polygamie au Mali à partir des données du recensement de 2009. *Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone*. Université Laval.  
[https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/odsef\\_rr\\_mali\\_polygamie.pdf](https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/odsef_rr_mali_polygamie.pdf).
- Ba Konaré, A. (1993). *Dictionnaire des Femmes célèbres du Mali (Des temps mythicolégendaires au 26 Mars 1991)*. Bamako, Editions Jamana
- Brett-Smith, S. C. (2014). *The Silence of the Women : Bamana Mud Cloths in Mali*. Milan, Editions 5 Continents.
- Courbage, Y. & Todd, E. (2007, septembre). *Le rendez-vous des civilisations*. Coll. La République des idées, Seuil.
- Darwin, Ch. M. A. (1859). *The origin of species by means of naturel selection*, London, John Murray.
- Darwin, Ch. M. A. (1871). *The Descent of Man, and Selection in Relation to Sex*, London, John Murray.
- Diallo Mahmoud, D. & Oumar Diarra, S. (2009). La polygamie au Mali. *Etudes maliennes*, (71), 57-68.
- Dissa, Y. (2016). Polygamy in Mali : Social and Economic Implications on Families. *International Journal of African and Asian Studies*, (27), 99-108.
- Dorjahn, V. R. (1959). The Factor of Polygyny in African Demography. in William Bascom et Melville Herskovitz (édit.), *Continuity and Change in African Societies (pp. 87-112)*, Chicago, University of Chicago Press.
- EDS (Enquête Démographique et de Santé). (2019). *Rapport final : Enquête Démographique et de Santé, Mali 2018*.  
<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR358/FR358.pdf>

- Ember, M. (1974). Warfare, Sex Ratio, and Polygyny. *Ethnology*, 13(2), 197-206.
- Fainzang, S. & Journet, O. (1988). *La Femme de mon mari : Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*. Paris, L'Harmattan.
- Falen, D. J. (2011). *Power and Paradox : Authority, Insecurity, and Creativity in Fon Gender Relations*. Trenton, Africa World Press.
- Fenske, J. (2015). African Polygamy: Past and Present. *Journal of Development Economics*, (117), 58-73.  
<http://eprints.lse.ac.uk/39246/>
- Freud, S. (1900). *Le rêve et son interprétation*. Paris, Gallimard.
- Freud, S. (1940). *L'inconscient in métapsychologie*, Paris, Gallimard.
- Gubry, F. (1984). *Analyse de la nuptialité*. Yaounde, I.F.O.R.D.
- Hertrich, V. (2006). La polygamie : Persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali. *Cahiers Québécois de Démographie*, 35(2), 39-70.
- Lamrabet, A. (2021). La polygamie, un droit des hommes ? in A. Lamrabet, *Islam et femmes : Les questions qui fâchent* (pp. 65-69)..Casablanca, En toutes lettres.
- Locoh, Th. (1988). Structures familiales et changements sociaux'', in D. Tabutin (éd), *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara* (pp. 78-441). Paris, L'Harmattan.
- Majeed Mubashshir, D (2015). *Polygyny: What it Means When African American Muslim Women Share their Husbands*. Gainesville, University Press of Florida.
- Marcoux, R. (1997). Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali. *Cahiers Québécois de Démographie*, 26(2), 191–214.
- Moussa, K. (2010). *L'Afrique noir est-elle maudite ?*, Paris, Fayard.

- Musenge Mwanza, G. (2024, novembre). L'infertilité dans les couples hétérosexuels à Kinshasa : gestion dans les rapports sociaux des sexes. *Carrefour congolais*, 9(2), 101-130.  
<https://dx.doi.org/10.4314/lcc.v9i2.5>
- Musenge Mwanza, G. (2024). Jeux et enjeux dans les échanges économico-sexuels à Kinshasa. *Carrefour congolais*, (8), 211-249.  
<https://lecarrefourcongolais.org/Gauthier-MUSENGE-MWANZA-1>
- Musenge Mwanza, G. (2023). Poursuite d'études supérieures et engagement conjugal d'étudiantes en situation d'hypogamie. *Le carrefour congolais*, (7), pp. 55-76.  
<https://lecarrefourcongolais.org/2023-7/EYANA-KALO-Charles-et-MUSENGE-Gauthier>
- Musenge Mwanza, G. (2022, janvier-mars). Emergence des échanges sexuels monétarisés à Kinshasa. *Analyses sociales*, 263-278. Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa.
- Musenge Mwanza, G. (2020). Université de Kinshasa : un marché matrimonial dans le milieu étudiant. *Analyses sociales*, (numéro spécial ), pp. 259-281. Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa.
- Pison G. (1982). *Dynamique d'une population traditionnelle : les Peul Bandé (Sénégal Oriental)*. p. U.F., Paris.
- Pison, G. (1988). Polygamie, Fécondité et Structures Familiales. Dans Tabutin, D. (Ed.) *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara* (pp. 78-249). Paris, L'Harmattan.
- RDC-Institut National de la Statistique, Ecole de Santé Publique de Kinshasa et ICF. (2024). *RDC, Enquête Démographique et de Santé 2023–24 : Rapport des indicateurs clés*. Kinshasa, RDC et Rockville, Maryland, USA : ICF.
- Rycroft, Ch. (1972). *Dictionnaire de la psychanalyse*. Paris, Hachette.
- Schulz, D. E. (2012). *Muslims and New Media in West Africa: Pathways to God*. Bloomington, Indiana University Press.

- Tabutin, D. & Schoumaker, Br. (2020). La démographie de l'Afrique subsaharienne au 21<sup>ème</sup> siècle : Bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050. *Population*, 20(2-3), 169–295. <https://www.cairn.info/revue-population-2020-2-page-169.htm>.
- Temudo, M. p. (2019). Between 'forced marriage' and 'free choice': Social transformations and perceptions of gender and sexuality among the Balanta in Guinea-Bissau. *Africa*, 89(1), 1-20.
- Thomas, L-V. (1982). *La mort africaine : idéologie funéraires en Afrique noire*. Paris, Payot.
- Thoré, L. (1964). Polygamie et monogamie en Afrique noire. *Revue de l'Action Populaire*, (180), 1-807.
- Toukara, A. (2015). *Femmes et discriminations au Mali*. Coll. Etude africaines, Paris, L'Harmattan.
- Touré, S. (2018, août 26). Un homme infidèle ne vaut pas mieux qu'une femme infidèle. Benbere. <https://benbere.org/au-grin/infidele-homme-femme-societe/>.
- Vallin, J. (1999, février 2-8). La polygamie est-elle une nécessité en Afrique? *Jeune Afrique*, (1986), 36-37.
- Van de Wall, M.A. (1971). *Rapport préliminaire sur le quart sud-ouest du canton*. La Pause, M.R.N.
- White, D. R. & Burton, M. L. (1988, dec.) Causes of Polygyny: Ecology, Economy, Kinship, and Warfare. *American Anthropologist*, 90(4), 871-887.
- Whitehouse, Br. (2017). The Trouble with Monogamy: Companionate Marriage and Gendered Suspicions in Bamako, Mali. *Mande Studies*, (19) 49-131.
- Whitehouse, Br. (2018). The Exaggerated Demise of Polygyny : Transformations in Marriage and Gender Relations in Contemporary West Africa. In Riley, N.E. & Brunson, J. (Eds.) *International Handbook of Gender and Demographic Processes* (pp. 299-313). New York, Springer.

- Whitehouse, Br. (2022). Left in the Cold : The Mirage of Marriage and Family Law Reform in Postcolonial Mali. *Journal of Legal Anthropology*, (6), 73–94.
- Whitehouse, Br. (2023). *Enduring Polygamy*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Wyrod, R. (2016). *AIDS and Masculinity in the African City: Privilege, Inequality, and Modern Manhood*. Berkeley, University of California Press.
- Yaya, D. (2016). Polygamy in Mali : Social and Economic Implications on Families. *International Journal of African and Asian Studies*, (27), 99-108.